

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 10 décembre 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013  
Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74  
Nombre de membres présents : 56  
Nombre de pouvoirs : 10  
Excusés : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.12.26: Avenant n°4 à la convention partenariale entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), les transporteurs et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc associée au contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs du réseau « Plaine de Versailles », renfort de l'offre bus sur les lignes Transdev 17 et 77.**

**□ CLAUDE JAMATI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n°2006/1161, du Conseil communautaire du 13 décembre 2006, portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140, du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc - Le Chesnay ;

Vu la délibération n°2011/0463, du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 1<sup>er</sup> juin 2011, relative à la délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et à la commune des Ulis en matière des services réguliers routiers de transport de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-06-22, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 juin 2011, approuvant la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs sur le secteur du Plateau de Saclay ;

Vu la délibération n°2012-04-03, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 avril 2012, définissant le programme pluriannuel de développement de l'offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le projet d'avenant n°4 à la convention partenariale du réseau Plaine de Versailles portant sur le renfort des lignes 011-011-017 (Transdev 17) et 011-011-077 (Transdev 77) permettant d'améliorer la desserte des communes de Noisy-le-Roi, Bailly, Rocquencourt et Le Chesnay.

Les élus de Versailles Grand Parc ont souhaité la mise en place d'une liaison en bus cadencée et renforcée entre les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rocquencourt vers le centre commercial Parly2, l'hôpital Mignot et les gares desservant le réseau Saint-Lazare (Marly-le-Roi et Versailles Rive Droite).

La mise en service de cette nouvelle offre répond à l'action 1-4 du Plan Local de Déplacements de la région de Versailles et avait été identifiée comme une action prioritaire à mettre en place dès 2013 dans le cadre du programme pluriannuel de développement de l'offre bus de Versailles Grand Parc.

Le projet consiste à renforcer deux lignes Transdev déjà existantes :

- Ligne 17 : un renfort d'offre sur le tronçon Saint-Nom-la-Bretèche ⇔ Versailles Rive Droite via Noisy-le-Roi, Bailly, Rocquencourt et Le Chesnay avec l'offre suivante :
  - o un bus toutes les 30 minutes en heures de pointe et toutes les 60 minutes en heures creuses en semaine,
  - o un bus toutes les 30 minutes le samedi.
- Ligne 77 : un renfort d'offre sur le tronçon Noisy-le-Roi ⇔ Marly-le-Roi via Bailly avec l'offre suivante :
  - o un bus toutes les 60 minutes en heures creuses en semaine uniquement.

Le montant global du projet est de 538 K€ HT (valeur 2008). Les recettes sont estimées à 78 K€ HT (valeur 2008).

Conformément aux règles de financement définies dans la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, les deux projets sont financés par le STIF et par Versailles Grand Parc de la manière suivante :

- Le STIF finance la totalité des recettes reconstituées (passe Navigo, cartes Imagin'R,...) ainsi que les subventions liées à l'acquisition des véhicules (contribution C2) ;
- Versailles Grand Parc s'engage à financer 50 % des charges totales déduites des recettes de trafic collectées (tickets de transport), des recettes de trafic reconstituées et des subventions liées à l'acquisition des véhicules. Le STIF finançant les 50 % restants.
- Le STIF finance également la totalité du prolongement du renfort de la ligne Transdev 17 entre Noisy-le-Roi et Saint-Nom-La-Bretèche.

La participation annuelle de Versailles Grand Parc pour ce projet de développement d'offre s'élève à un montant annuel fixé à :

K€ (constants 2008) HT	2014	2015	2016
Total des contributions de Versailles Grand Parc (K€)	195	195	195

La participation de Versailles Grand Parc est indexée chaque année par application de la formule décrite à l'annexe B.5 de la convention partenariale tripartite.

La mise en œuvre de cette restructuration sera effective à partir du 6 janvier 2014.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Cette évolution de la participation forfaitaire de Versailles Grand Parc nécessite un avenant à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 Plaine de Versailles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet d'avenant n°4 à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 de la Plaine de Versailles, relatif au renfort de l'offre bus sur les lignes Transdev 17 et 77 ;*
- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « Subventions aux fermiers et concessionnaires » ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services